NATIONS UNIES

CEPALC

Distr.
LIMITÉE

LC/L.3947
28 janvier 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

La séance spéciale sur Beijing+20 en Amérique latine et dans les Caraïbes a été tenue les 18 et 19 novembre 2014 dans le cadre de la cinquante-et-unième Réunion du bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, effectuée à Santiago du 17 au 19 novembre 2014. À cette occasion, les ministres et les responsables des mécanismes nationaux de promotion de la femme ont adopté la Déclaration ci-après :

SÉANCE SPÉCIALE SUR BEIJING+20 EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

Déclaration

Les ministres et autorités ci-après des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme, réunies en représentation des gouvernements de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'occasion de la commémoration des 20 ans de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue un Beijing en 1995, réaffirmant notre engagement à l'égard de cet agenda de l'égalité de genre et l'accélération de sa mise en œuvre à partir d'une perspective fondée sur les droits humains ;

Reconnaissons les réalisations et les progrès accomplis au cours de ces 20 dernières années qui, bien que constituant une contribution essentielle à la démocratie, au développement et à la paix, restent insuffisants et démontrent que, comme nous l'avons affirmé à de multiples reprises, l'égalité de genre et l'exercice des droits humains des femmes et des filles sont des éléments fondamentaux pour parvenir à éradiquer la pauvreté, établir une plus grande égalité, la paix et la sécurité, et promouvoir le développement durable dans ses trois piliers, à savoir: économique, social et environnemental ;

Réaffirmons de façon résolue tous les engagements régionaux adoptés récemment, comme le Consensus de Saint-Domingue et le Consensus de Montevideo sur la population et le développement, qui représentent la position régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes ;

Soulignons le rôle fondamental joué par le mouvement féministe et par le mouvement élargi des femmes dans l'accomplissement des objectifs fixés dans la Déclaration et dans le Programme d'action de Beijing, et reconnaissons que les progrès accomplis sont le fruit de l'alliance indispensable entre les femmes au sein et hors du gouvernement, laquelle doit être renforcée à la lumière du Programme de développement pour l'après 2015 ;

Nous nous engageons à garantir que ce programme de développement pour l'après 2015 inclue l'égalité de genre comme objectif spécifique et établisse la perspective de genre comme élément transversal de tous les objectifs, cibles et indicateurs ;

Réitérons que la mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015 à l'échelle régionale constitue une opportunité stratégique de faire progresser l'égalité de genre et d'autonomie des femmes, dans le cadre d'un suivi des programmes sectoriels des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et des Caraïbes *;*

Reconnaissons les enjeux définis par nos gouvernements ainsi que par des organisations de la société civile dans les différentes instances et nous engageons à adopter toutes les mesures nécessaires pour garantir l'application effective des engagements, en particulier pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et des consensus régionaux, moyennant une augmentation de l'affectation de ressources, une budgétisation ventilée par sexe, ainsi que de l'exécution et la reddition des comptes, dans le but de favoriser l'application de politiques d'égalité dans le cadre du Programme de développement pour l'après 2015 ;

Réaffirmons l'importance de pouvoir disposer de statistiques et d'indicateurs de genre pour assurer le suivi du programme de développement pour l'après 2015, en insistant notamment sur le dialogue entre producteurs et utilisateurs de l'information et en encourageant l'affectation de ressources suffisantes de la part des États, ainsi que la coopération internationale pour réunir une information pertinente, opportune et fiable ;

Convenons de mettre en place un groupe de travail technique chargé de formuler des budgets fondés sur la perspective de genre, formé par les gouvernements des pays de la région et la société civile, avec le soutien de la Commission économique pour l'Amérique latine et des Caraïbes et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) ;

Félicitons la Commission économique pour l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), d'avoir organisé cette séance spéciale, en tant qu'espace régional de débat et de prise de décision sur le programme d'égalité de genre comme activité préparatoire de la 59e session de la Commission de la femme, dans le cadre institutionnel du bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, et demandons que les résultats émanés de cette séance spéciale soient présentés à ladite session.